



CP 2024 extraordinaire | 16 mars 2024

Point 4 : Budget 2024 – finances

Contexte

Lors de la Conférence des présidents, qui s'est tenue le 25 novembre 2023, le budget 2024 et la planification financière pluriannuelle 2025 n'ont été adoptés que provisoirement afin d'éviter une absence de budget. Le Secrétariat administratif a également informé les participant·e·s des conséquences négatives de l'organisation des CM d'escalade sportive, qui entraîneront une forte diminution des fonds propres du CAS pour l'exercice 2023.

Les délégué·e·s ont chargé le Comité central et le Secrétariat administratif du CAS :

- de réviser le budget 2024 et la planification pluriannuelle 2025 d'ici à la fin du premier trimestre 2024 en tenant compte des critères suivants:
 - un budget 2024 équilibré;
 - une planification pluriannuelle 2025 prévoyant un excédent de dépenses;
 - la reconstitution des fonds propres à hauteur de 4,5 millions de francs d'ici fin 2030, démarrant en 2025;
- d'instituer un groupe d'accompagnement Finances, constitué de trois représentant·e·s des sections, qui participeront à la révision.

A la fin de l'année 2023, nous avons en outre appris que le sponsor principal du CAS avait décidé de se retirer définitivement à la fin de l'année 2024. Cette perte représente un trou financier de 700 000 francs supplémentaires par an. Un remplacement (partiel) est activement recherché, mais n'a pas été budgété par mesure de précaution.

Procédure et méthode pour la révision du budget et de la planification pluriannuelle

La constitution du groupe d'accompagnement Finances a eu lieu sans délai et a pu être achevée au début du mois de janvier 2024. Étant donné que plusieurs personnes compétentes ont manifesté leur intérêt, le groupe d'accompagnement a été formé de cinq membres issus des sections au lieu de trois.

Parallèlement, la direction a élaboré une première proposition de révision du budget et de la planification pluriannuelle. Celle-ci a été examinée et adaptée par le Comité central lors de sa traditionnelle réunion annuelle, qui s'est tenue à la mi-janvier 2024, et adoptée pour être soumise au groupe d'accompagnement pour discussion.

Depuis sa constitution, le groupe d'accompagnement a examiné de manière approfondie, lors de trois séances, les finances du CAS en général et la proposition de discussion du CC et de la direction et en soutient le contenu. L'évaluation indépendante du groupe d'accompagnement peut être consultée dans la lettre fournie en annexe.

L'objectif de la révision, tel qu'il a été défini, est de réaliser les économies suivantes :

- budget 2024: 600 000 CHF
- PP 2025: 1 600 000 CHF
- prévisions pour 2026: 2 000 000 CHF

Résultat de la révision du budget 2024 et de la planification pluriannuelle 2025

Le budget 2024 révisé prévoit un bénéfice de 175 000 CHF (jusqu'à présent : -627 000 CHF) et la planification pluriannuelle 2025 révisée table sur un bénéfice de 332 000 CHF (jusqu'à présent:

-621 000 CHF). Les chiffres détaillés du budget 2024 et de la planification pluriannuelle 2025 révisés figurent dans l'annexe à la présente proposition. L'annexe présente également des informations détaillées sur les différents postes budgétés, la planification des investissements et l'évolution du fonds des cabanes.

Les principales mesures prises dans le cadre du budget 2024 sont les suivantes :

- optimisations opérationnelles: poursuite des économies mises en œuvre en 2023, économies supplémentaires dans le domaine du sport de compétition;
- réduction des subventions: pas d'apports supplémentaires pour le fonds des cabanes prélevés sur les cotisations des membres;
- réduction des frais de personnel: renoncement à pourvoir une partie des postes vacants, diminution du nombre de membres de la direction, suppression du budget affecté à la formation continue;
- redimensionnement des mesures stratégiques: abandon de sous-projets de la stratégie climatique, renoncement à la mise à jour du site internet.

Les principales mesures prises dans le cadre de la planification pluriannuelle 2025 sont les suivantes :

- optimisations opérationnelles: poursuite des économies mises en œuvre en 2023, reconstitution des fonds propres grâce à des réductions de prestations dans le domaine du sport de compétition (250 000 CHF par an jusqu'en 2030), réduction des surfaces louées, externalisations;
- réduction des subventions: pas d'apports supplémentaires pour le fonds des cabanes, augmentation des tarifs des cours de chef-fe de courses au niveau du montant total des subventions de l'année 2020, réduction de la contribution au Musée alpin suisse;
- réduction des frais de personnel: licenciement de collaborateur·rice·s, renoncement à pourvoir une partie des postes vacants, diminution du nombre de membres de la direction, réduction des négociations salariales 2024, réduction du budget affecté à formation continue, programme en faveur du départ à la retraite anticipé volontaire ou de la baisse du taux d'occupation;
- redimensionnement des mesures stratégiques: abandon de sous-projets de la stratégie climatique.

Afin de garantir la protection de la personnalité, aucune information précise concernant les licenciements prévus ne peut être communiquée. La direction estime qu'avec toutes les mesures prises, l'effectif du CAS sera réduit d'environ six à huit personnes d'ici fin 2025 par rapport à fin 2023.

C'est à dessein que les mesures d'économie n'ont pas été réparties de manière forfaitaire dans tous les domaines, mais qu'elles concernent de manière ciblée certains secteurs. Les domaines les plus touchés par les coupes budgétaires sont le Sport de compétition, le Marketing et l'Environnement/la Culture, ainsi que, dans une moindre mesure, la Numérisation & IT et les Finances & Services. Le domaine Sport populaire et le secteur Cabanes ont été en grande partie épargnés par les mesures d'économie. La mission stratégique actuelle de l'Association centrale n'est toutefois pas compromise par ces mesures.

Les conséquences directes des mesures d'économie sur la fourniture de prestations aux sections seront probablement les suivantes :

- horaires d'ouverture de l'accueil et du service téléphonique réduits;
- disponibilité restreinte du service juridique pour traiter les questions spécifiques aux sections;
- traitement et réponses différés aux messages concernant le portail des courses;
- soutien amoindri aux centres régionaux et baisse du nombre de compétitions;
- dès 2025, augmentation des tarifs des cours de chef-fe de courses.

Possibilités et risques

Possibilités principales : recettes supplémentaires provenant du sponsoring et de fonds publics.

Risques principaux : accroissement des effets du renchérissement, ralentissement de la croissance des membres, non-réalisation des objectifs stratégiques en raison du manque de ressources, économies insuffisantes résultant des mesures prises.

Proposition

Le Comité central du CAS demande à la Conférence des présidents extraordinaire :

- d'adopter le budget 2024 révisé;
- de prendre connaissance de la planification pluriannuelle 2025.

Annexes

- Informations détaillées concernant le budget 2024 et la planification pluriannuelle 2025
- Lettre du groupe d'accompagnement Finances

Berne, le 1^{er} mars 2024/Comité central du CAS